



INSTRUCTIONS DE COURSE
Championnat de Bretagne ILCA 2024
inter ligues manche n°2 du championnat Atlantique AFLI 2024
Samedi 13 et Dimanche 14 avril 2024
Société Nautique de la Baie de Saint Malo
Site du Naye
Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.3 l'annexe T s'appliquera

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **2 heures** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la tente accueil sur le parking a bateau du naye.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé un mat situé à l'ouest du parking de stationnement véhicule /bateaux du naye.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue après l'envoi du pavillon D. En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
Samedi 13 Avril 2024	ILCA 4,6 et 7
Dimanche 14 Avril 2024	ILCA 4,6 et 7

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Samedi 13 Avril 2024 à **14H30**

Dimanche 14 Avril 2024 à **10H30**.

6.3 le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h30**

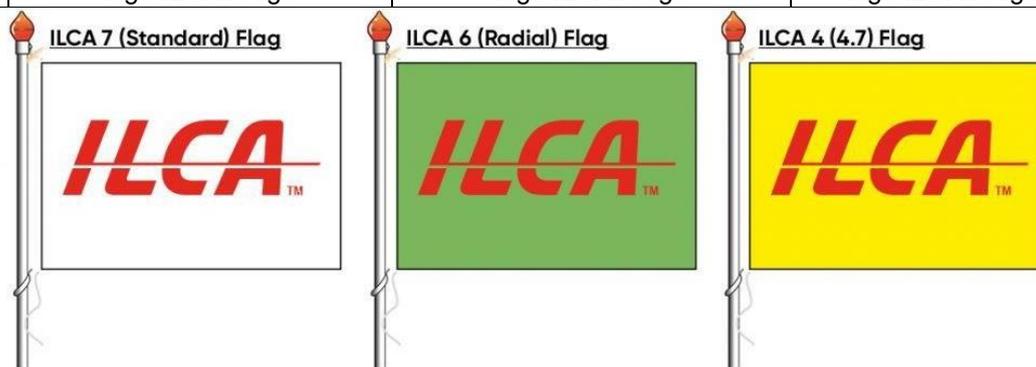
6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.5 Un maximum de 3 courses pourra être couru par jour.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

Classe	ILCA 7	ILCA 6	ILCA 4
Pavillon de classe	Pavillon blanc avec logo ILCA rouge	Pavillon vert avec logo ILCA rouge	Pavillon jaune avec logo ILCA rouge



8. ZONES DE COURSE

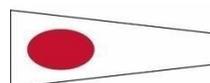
L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

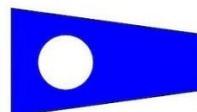
9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours 1 : flamme numérique 1



Parcours 2 : flamme numérique 2



10. MARQUES

10.1

Départ	Marque 1	Marque 2	Marque 3 et 4	Marque 5	Arrivée
Bateau viseur	Cylindrique jaune	Cylindrique orange	Conique blanche	Cylindrique jaune « FFV »	Cylindrique orange (frite)

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord**.

11.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu a l'extrémité tribord** et **la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord**.

13. SYSTEME DE PENALITE

13.1 Pour les trois classes : ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4, pas de modification de la RCV 44.1.

13.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

14.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
ILCA 4,6 et 7	40 minutes	90 minutes

14.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

14.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

15. DEMANDES D'INSTRUCTION

15.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

15.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé sous la tente accueil des situer sur le parking du naye.

15.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à la base aviron snbsm du naye. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

15.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

16. CLASSEMENT

16.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

16.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

17 REGLES DE SECURITE

17.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place à la tente accueil de concurrent sur le parking du naye.

Un concurrent devra signer la liste d'élargement avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre

Le premier jour de l'épreuve, la confirmation d'inscription servira d'élargement départ.

-**élargement départ** : sera ouvert 1h30 avant le signal d'avertissement du jour, la signature devra être apposée personnellement au plus tard à l'heure du signal d'avertissement.

Un concurrent qui n'a pas élargé au départ d'une course sans retour à terre recevra sans instruction (modification de la règle 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.

-**élargement retour** : la signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée personnellement au plus tard 30 min après l'heure limite de dépôt des réclamations.

Un concurrent qui n'a pas élargé au retour d'une course sans retour à terre recevra sans instruction (modification de la règle 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.

17.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

18.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

18.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

19.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

20. ACCOMPAGNATEURS

20.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

20.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

20.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

21. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

22. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers des différentes séries:

Les 1°, 2° et 3° des classement ILCA 4,6 et 7

Le 1° féminine en ILCA 4,6 et 7

Le 1°master en ILCA 4,6 et 7 (à partir de 30 ans).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Yann Le Roux

Président du jury: Patrick Allaire

ANNEXE ZONES DE COURSE

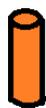
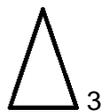
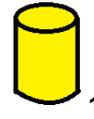
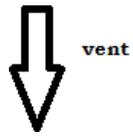
*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles*



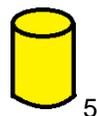
Marées A st malo

	Pleine mer	Basse mer	coefficient
Samedi 13 avril 2024	11H04	17H54	76
Dimanche 14 avril 2024	11H40	18H26	58

ANNEXE PARCOURS



Arrivée



Parcours extérieur : flamme numérique 1 : départ-1-2-3-2-3-5-arrivée
Parcours intérieur : flamme numérique 2 : départ-1-4-1-2-3-5-arrivée
Toutes les marque du parcours sont à contourner en les laissant à bâbord